



Concept de sélection Patinage artistique / Danse sur glace pour la participation aux World University Games Lake Placid 2023

Version 4.7.2022

1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performance** publiées par Swiss University Sports pour les World University Games 2023.

2. Date de la manifestation

Les World University Games auront lieu à Lake Placid (USA), du 12 au 22 janvier 2023.

3. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Le nombre de participants suivants sont définis pour le Patinage artistique et la Danse sur glace :

- Hommes : 1 à 2 athlètes maximum selon quota attribué par la FISU et les organisateurs
- Femmes: 1 à 2 athlètes maximum selon quota attribué par la FISU et les organisateurs
- Danse: 1 couple mixte au maximum selon quota attribué par la FISU et les organisateurs

4. Participation aux World University Games

4.1. Eligibilité

Les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait) :

- 1. Citoyenneté suisse obligatoire (avec l'exception pour la Danse sur glace, cf. 4.2.)
- 2. Âge : maximum 25 ans et minimum 17 ans, c'est-à-dire date de naissance du 01.01.1998 au 31.12.2005
- 3. Statut d'étudiant, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une universités ou HES reconnue

4.2. Exception pour la Danse sur glace

En danse sur glace, un seul partenaire doit être citoyen du pays membre de l'ISU qu'il représente. L'autre partenaire, cependant, doit être citoyen ou résident du pays d'un membre de l'ISU et être en possession d'un certificat d'autorisation de l'ISU conformément à la règle 109 paragraphe 3 des règlements généraux de l'ISU.

Chaque patineur ne sera autorisé à participer aux manifestations de la FISU qu'après que le patineur demandeur ait soumis une documentation satisfaisante et reçu du Secrétariat un certificat de décharge de l'ISU (règle 109 de l'ISU).

4.3. Frais de participation

Les athlètes sélectionné-e-s doivent contribuer personnellement aux frais jusqu'à un maximum de CHF 800.-, soit 20% des frais de participation. Le restant est couvert à la hauteur de 60% par Swiss University Sports et de 20% par l'Université / Haute école de l'athlète.

5. Sélections

5.1. Critères de sélection

Critères principaux suivants doivent être satisfaits pour qu'un athlète puisse être proposé pour intégrer la sélection :









5.1.1. Appartenance à un cadre de Swiss Ice Skating

Les athlètes qui souhaiteraient être candidats à la sélection pour les World University Games 2023 doivent impérativement être des membres de l'équipe nationale élite ou du cadre national élite de Swiss Ice Skating pour la saison 2022-23.

La participation aux World University Games 2023 doit s'inscrire en tant que compétition prioritaire dans la planification de saison de l'athlète. En revanche, un-e athlète qui serait titularisé-e pour participer aux Championnats d'Europe 2023 ne pourrait être sélectionné-e aux World University Games 2023.

5.1.2 Critères techniques minimum

Les critères suivants doivent être satisfaits durant la période de sélection et dans au moins une des compétitions prises en considération (cf. 5.3) pour qu'un/e athlète puisse faire l'objet d'une proposition à la sélection :

Femmes:

- Validation d'au minimum un **2A** et **2 triples sauts différents** effectués dans le même programme durant la période de sélection et lors d'une des compétitions prises en considération (cf. 5.3). Les sauts ne doivent pas avoir été jugés "downgraded" (<<), ni "underrotated" (<), ni "landed on the quarter" (q). De même, ils doivent être reconnus avec un GOE de -1 ou plus chez la majorité des juges. En outre, les sauts peuvent avoir été réalisés en sauts individuels, en combinaisons ou en séquences.
- Obtention d'un TSS (SP + FS) minimale de **140 points** durant la période de sélection et lors d'une des compétitions prises en considération (cf. 5.3).

Hommes:

- Présentation d'au minimum un **2A** et **3 triples sauts différents** effectués dans le même programme durant la période de sélection et lors d'une des compétitions prises en considération (cf. 5.1.3). Les sauts ne doivent pas avoir été jugés "downgraded" (<<), ni "underrotated" (<), ni "landed on the quarter" (q). De même, ils doivent être reconnus avec un GOE de -1 ou plus chez la majorité des juges. En outre, les sauts peuvent avoir été réalisés en sauts individuels, en combinaisons ou en séquences.
- Obtention d'un TSS (SP + FS) minimale de **170 points** durant la période de sélection et lors d'une des compétitions prises en considération (cf. 5.3).

Danse sur glace:

- Obtention d'un TSS (SP + FS) minimale de **150 points** durant la période de sélection et lors d'une des compétitions prises en considération (cf. 5.3).

5.1.3 Critères complémentaires

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères techniques minimum (cf. 5.1.2) excède le nombre de places de quota disponible, la proposition soumise au comité de sélection sera basée sans ordre spécifique sur les trois points suivants :

- 1°) Score : la moyenne du meilleur score (TSS) réalisé en Swiss Cup + meilleur score (TSS) réalisé en compétition ISU (cf. 5.3). L'athlète devrait de fait avoir été en mesure de participer moins une Swiss Cup et une compétition ISU durant la période de sélection (cf. 5.2).
- 2°) Dual Career active : identification de catégorie A/B/C selon les directives relatives à la performance Swiss University Sports.





























3°) Courbe de forme / santé

Si aucun athlète ne remplit les critères de sélection, le comité de sélection de Swiss Ice Skating soumettra une proposition de délégation au comité de sélection incluant le, la ou les athlète(s) se rapprochant le plus de critères techniques minimum (cf. 5.1.2).

5.2. Période de sélection

La période de sélection pour les World University Games 2023 s'étend du 01.09.2022 au 04.12.2022.

5.3. Compétitions prises en considération

Les compétitions suivantes, durant la période de sélection (cf. 5.2) sont prises en considération dans le processus de sélection :

- Swiss Cups saison 2022-23 (catégorie **Élite** uniquement et selon le calendrier officiel de Swiss Ice Skating)
- Compétitions internationales ISU **Senior** (selon le calendrier officiel ISU 2022-23 et les modalités de sélection de Swiss Ice Skating en vigueur pour s'y inscrire).

5.4. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le chef de discipline (CD) au plus tard le 6 décembre 2022 en concertation avec la fédération, sur la base des critères de sélection convenus. Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

Important:

- Ne seront étudiées que les demandes de sélection des athlètes s'étant acquittés de toutes les formalités (données dans « Gamemanager »). La responsabilité en incombe à l'athlète, la vérification au chef de discipline (CD).
- Concernant le ou les coaches il a été décidé que ce serait l'un des coachs nationaux en Patinage artistique de Swiss Ice Skating ou en cas de non-disponibilité de ceux-ci, un entraîneur proposé par la commission de sélection qui accompagnerait tous les athlètes individuels (hommes et femmes) ainsi qu'éventuellement le coach national de Danse sur glace (ou l'entraîneur du couple sélectionné dans cette discipline).

5.5. Comité de sélection

Le comité de sélection **Swiss Ice Skating** est composé des membres suivants et effectue une proposition de sélection au comité de sélection de **Swiss University** Sports :

- Sandor Galambos, chef de la commission Figure,
- Richard Leroy, chef du sport de performance en Patinage artistique et Danse sur glace,
- Jean-Sébastien Scharl, chef de discipline patinage artistique à la Swiss University Sports.

La commission de sélection décide à la majorité des voix.

La décision de sélection définitive est prise par le comité de sélection de Swiss University Sports :

- Chef du sport d'élite Swiss University Sports (présidence, Simone Righenzi)
- Head of Delegation Swiss University Sports (Chris Böcklin)
- Vice-Présidente Swiss University Sports (Martina van Berkel)

La commission de sélection décide à la majorité des voix.

Une commission de recours et définie au sein du comité directeur de Swiss University Sports. Ses décisions sont définitives.









6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participants sont soumis aux règles de l'AMA. Le site web www.sportintegrity.ch/fr fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillés ou diplômés, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales. Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le chef de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le concept de sélection est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par les fédérations. Le chef de discipline / la délégation s'assure que les athlètes et entraîneurs concernés ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

8. Autres dispositions

Les athlètes se manifestent au plus tard 4 mois avant la manifestation en tant que «probables» auprès du CD (jusqu'au 12 septembre 2022).

Tous les probables seront saisis sur GAMEMANAGER par le CD Jean-Sébastien Scharl (jean-sebastien.scharl@unil.ch). Ils/elles recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

Les probables pris en compte sur GAMEMANAGER donnent leur accord à participer au cas d'une sélection, et se sont engagés à suivre le programme de sélection proposé et à relever les éventuelles épreuves de préparation, tout comme toute activité en lien avec leur participation aux WUG.

Le rapport athlètes/officiels est fixé par la FISU. Ce n'est qu'au moment de la sélection que peut être défini le nombre d'officiels pouvant participer aux World University Games. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient au chef du sport d'élite et au directeur générale Swiss University Sports.



























9. Responsabilités

Chef de discipline / responsable Patinage artistique et Danse sur glace :

Jean-Sébastien Scharl, jean-sebastien.scharl@unil.ch

Dorigny le 4.7.2022

Jean-Sébastien Scharl, Chef de discipline Swiss University Sports

Richard Leroy, Chef du sport de performance Swiss Ice Skating

Simone Righenzi, Chef du sport de performance Swiss University Sports















